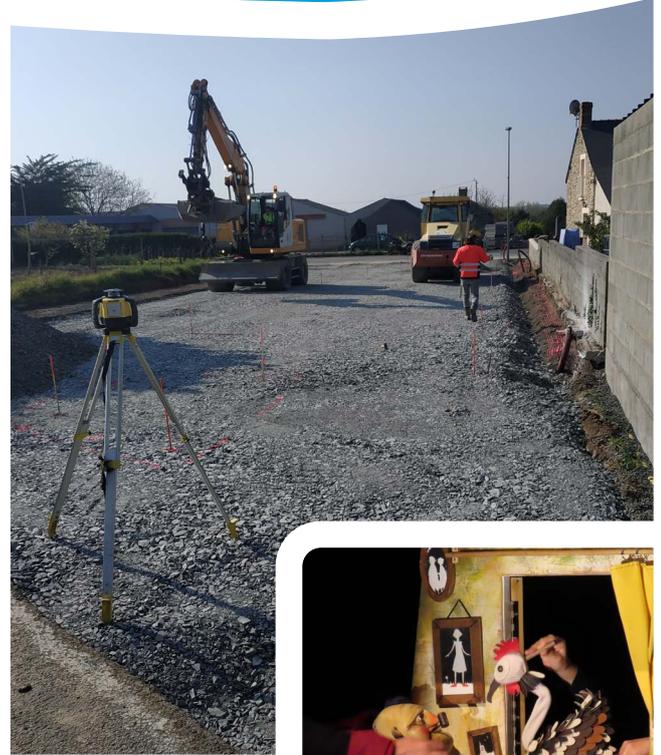


Au fil des vallons

Mai 2021 - n°36





Samedi 27 mars • La première édition des matinées jeux en famille a réuni une vingtaine de familles autour de jeux de société et jeux en extérieur.



Samedi 27 et dimanche 28 mars • Le centre de vaccination éphémère ouvert à l'espace Paul GUIMARD a permis à 822 personnes de recevoir leur première dose du vaccin Pfizer.



Lundi 19 avril • Une nouvelle structure de jeu pour enfants a été installée au plan d'eau de Freigné. Des jeux ont également été installés ou le seront prochainement aux plans d'eau de Saint-Mars-la-Jaille, Vritz et Saint-Sulpice-des-Landes.



p. 2 **RETOUR** *en images*

p. 4 **L'ACTU** *municipale*

p. 10 **INFOS** *pratiques*

p. 12 **DOSSIER :**
Le budget 2021

p. 15 **VIE** *associative*

p. 16 **AGENDA**

DÉPÔT DES ARTICLES POUR LE BULLETIN DE JUIN

Date limite : 10 mai

Transmission des articles à l'accueil des mairies déléguées ou par mail à communication@vallonsdelerdre.fr ou associations@vallonsdelerdre.fr

La commission ne garantit pas la diffusion des articles transmis après la date limite.

CONTACTER LA MAIRIE

-  18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac
Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
-  contact@vallonsdelerdre.fr
-  02.85.29.33.00 (appel non surtaxé)
 - du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h30
 - le samedi : 9h-12h
-  www.vallonsdelerdre.fr
-  @Communedevallonsdelerdre

Bulletin municipal d'information

Tirage : 2 200 exemplaires
Imprimerie Kalydéa
Dépôt légal : mai 2021
Mairie : 02.85.29.33.00
Courriel : communication@vallonsdelerdre.fr
Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU
Conception : service communication
Commission Vie Locale : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUMEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL
Bulletin téléchargeable sur le site internet <http://www.vallonsdelerdre.fr>

▶ ÉDITO

Chère Vallonnaise, Cher Vallonnais,

Dans ce nouveau numéro d'Au Fil des Vallons, nous vous présentons le budget 2021. Les dépenses et recettes de l'année 2020 ont été impactées par la crise sanitaire et n'ont pas été prises comme référence pour établir le budget primitif de cette année. Cependant, nos finances sont saines et nous permettent de poursuivre les projets entamés et d'en envisager de nouveaux.

Nous réfléchissons justement à un projet de création de tiers-lieu sur la commune. Afin de vous associer à la réflexion, nous avons mis en place une enquête à laquelle vous êtes invités à répondre. Elle recensera vos besoins et nous permettra d'étudier les conditions de faisabilité de cet espace.

En parallèle, la recherche de médecins généralistes continue. Nous avons rencontré plusieurs médecins intéressés pour exercer sur la commune. Nous espérons que ces projets d'installations se concrétiseront.

Enfin, François GUÉRIN, sapeur pompier volontaire à Saint-Mars-la-Jaille depuis 25 ans, a pris les fonctions de chef de Centre d'Incendie et de Secours le 1^{er} avril 2021. Il succède à Thierry GAUCHER, sapeur pompier professionnel, qui assurait l'intérim depuis 4 ans et que je tiens à remercier pour son investissement. Je souhaite à François GUÉRIN de s'épanouir dans ses nouvelles fonctions à la tête d'une équipe de 28 pompiers motivés.

Prenez soin de vous,

Bien cordialement,

Jean-Yves PLOTEAU,
Maire



ÉTAT-CIVIL

► Bienvenue à...



OUBLI 2020

ORHON Marcelin 8 décembre
Maumusson

PIPARD Sarah 1^{er} avril
Saint-Mars-la-Jaille

BOUCHENE Raphaël 6 avril
Saint-Mars-la-Jaille

► Ils nous ont quittés...



ERRATUM BULLETIN D'AVRIL

YDIER veuve MOINARDEAU Madeleine ...
..... 11 mars
93 ans | Saint-Mars-la-Jaille (et non Freigné)

LEMOINE Gérard 26 mars
79 ans | Maumusson

BOURISCOT veuve BORDAY Yvette
..... 1^{er} avril
95 ans | Saint-Mars-la-Jaille

LHÉRIAU veuve COCHARD Léa 1^{er} avril
90 ans | Saint-Mars-la-Jaille

HAMON veuve ALLOYER Gisèle 5 avril
93 ans | Freigné

COLOU Moïse 6 avril
79 ans | Saint-Mars-la-Jaille

DANILO Pierre 8 avril
87 ans | Saint-Mars-la-Jaille

MAINGUY André 8 avril
87 ans | Vritz

COMPTE-RENDU

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

► Subventions aux associations pour l'année 2021

(Délibération n°057/2021)

Les montants des subventions accordées aux associations sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations concernées.

Associations	Montant accordée
Subventions de fonctionnement	
Tennis de table de Saint-Mars-la-Jaille	100 €
Judo des Vallons-de-l'Erdre	875 €
ARTEM Danse	825 €
TendanSe & Cie	925 €
PSV FC	925 €
SMS Football	1 450 €
Espoirs Freignéens	325 €
Entente Sportive Belligné Chapelle Maumusson	400 €
Ancenis Course Natation (ACN)	50 €
Les Algues (gymnastique Candé)	425 €
Athlétic Club de Varades	125 €
ASCED Handball	75 €
Association sportive Twirling Mésanger et Pays d'Ancenis	50 €
Poly-sons	4 000 €
Football Club Vallons Le Pin	150 €
Demandes de subventions exceptionnelles	
Association sportive du collège Louis PASTEUR	2 000 €
L'Outil en main	840 €
À l'écoute de Freigné - ciné plein air	1 000 €
Y'Ankadi - achat d'instrument (djembé)	150 €
Les Nains de la Noë	Montant des droits SACEM subventionné en fonction du résultat de la manifestation
Foyer RICHEBOURG	6 665 €
ARTEM Danse - achat de matériel	300 €

► Impôts locaux - vote des taux pour l'année 2021

(Délibération n°060/2021)

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 1 % pour l'année 2021.

Les taux sont fixés comme suit :

- 28,7479 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (contre 13,4633 % pour l'année 2020 + 15 %)
- 39,6513 % pour la taxe foncière non bâtie (contre 39,258 % pour l'année 2020)

▶ Plus d'explications sur les taux p. 12

▶ Budget primitif principal 2021

(Délibération n°068/2021)

Le conseil municipal a décidé d'adopter le budget primitif principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement			
Dépenses	6 969 486,50 €	Recettes	6 969 486,50 €
Section d'investissement			
Dépenses	4 855 844,97 €	Recettes	4 855 844,97 €

▶ Détail du budget p. 12

▶ Enfance et jeunesse - séjours 2021 - tarifs

(Délibération n°079/2021)

Le conseil municipal a décidé d'harmoniser l'ensemble des tarifs des services périscolaires et extrascolaires avec 13 tranches de quotients familiaux et a fixé, à compter du 1^{er} avril 2021, les tarifs des séjours organisés pendant les vacances scolaires.

Consultez le compte-rendu du conseil municipal pour connaître les tarifs.



Scannez pour accéder au compte-rendu complet

▶ Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet de Vallons-de-l'Erdre ; ils sont disponibles dans chacune des communes déléguées.



Prochain conseil municipal

MARDI 25 MAI à 19h
Espace Paul GUIMARD
Saint-Mars-la-Jaille

EAU

ATTENTION : VÉRIFIEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU

▶ Suite aux changements des compteurs par la société Véolia, des fuites peuvent survenir.

Nous vous conseillons de vérifier votre compteur et votre consommation d'eau s'il a été changé récemment..

▶ Contact : Véolia au 02.40.45.15.15 (appel non surtaxé)

ERRATUM

BULLETIN D'AVRIL

▶ Article sur les points de défibrillation p.6

Des défibrillateurs sont à disposition à la salle MCL à Freigné et à l'EHPAD Les Jardins de l'Erdre à Saint-Mars-la-Jaille (accessibles aux horaires d'ouverture).

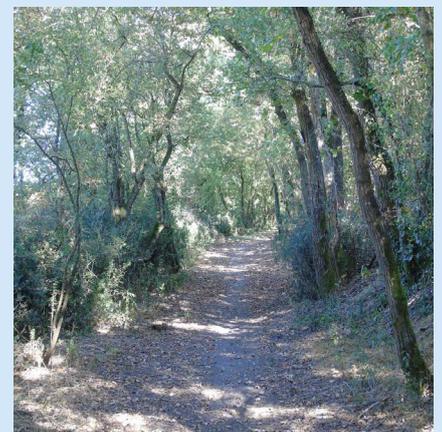
CHEMINS COMMUNAUX

ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL

▶ La commune invite les personnes envisageant de formuler une demande d'acquisition d'un chemin communal ou d'une portion de chemin communal à se manifester.

Les demandes pourraient ainsi être étudiées ensemble afin d'organiser une enquête publique globale.

Merci de bien vouloir formuler vos demandes écrites avant le 30 juin 2021 par courrier ou par mail à contact@vallonsdelerdre.fr



GRANDE ENQUÊTE TRIERS-LIEU

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LE TERRITOIRE EN RAPPROCHANT L'EMPLOI DE L'HABITAT

► La commune de Vallons-de-l'Erdre souhaite apporter aux entrepreneurs et aux habitants du territoire une solution permettant d'améliorer leur qualité de vie.

Un tiers-lieu pour favoriser le rééquilibrage territorial

La commune nouvelle de Vallons-de-l'Erdre appartient à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis qui a une position stratégique à l'échelle de la région des Pays de la Loire puisqu'elle est sous l'influence des métropoles nantaise et angevine. Si le territoire intercommunal dispose d'un pôle urbain (Ancenis-Saint-Géréon) qui concentre une grande partie des emplois, des commerces, des équipements et des services de la collectivité, la commune de Vallons-de-l'Erdre est un pôle d'équilibre secondaire sur le territoire intercommunal.

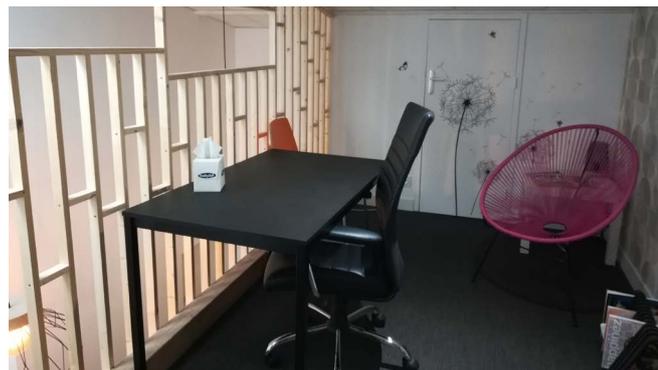
Malgré une offre d'emplois en local, Vallons-de-l'Erdre est soumis à d'importantes mobilités pendulaires (domicile-travail) internes à la commune et externes à l'échelle de l'intercommunalité et de ses territoires limitrophes.

Une volonté d'apporter une réponse à l'isolement des entrepreneurs et aux problèmes de mobilité

Face à cette situation, la commune de Vallons-de-l'Erdre souhaite réfélchir à la création d'un tiers-lieu. Ce terme fait référence au troisième lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail habituel mais un espace de travail connecté grâce à internet et réunissant les services associés nécessaires.

Les avantages sont nombreux.

Pour les entrepreneurs, il s'agit de leur proposer un immobilier de travail flexible, permettant de dissocier vie privée et vie professionnelle, de développer leur réseau, leur activité, de rompre l'isolement. Pour les salariés, le télétravail partiel dans un tiers-lieu proche de l'habitat permet de s'affranchir des transports, de rapprocher l'habitant des commerces de son territoire. Pour les entreprises, le télétravail dans un tiers-lieu permet de rassurer le manager qui sait son salarié dans un lieu de travail adapté. Enfin, la réduction des temps de trajet vers le lieu de travail procure non seulement un avantage économique pour l'usager, mais également environnemental (réduction des embouteillages, des émissions de CO₂ et donc de la pollution).



Une enquête en ligne

Pour les accompagner dans ce projet, les élus ont décidé de faire appel à la société Relais d'Entreprises. Une enquête vient d'être mise en ligne sur le site internet de la commune de Vallons-de-l'Erdre et ce pour une durée de 4 semaines (du 17 avril au 16 mai 2021 inclus) afin de recenser le besoin de la population locale, d'étudier les conditions de faisabilité de cet espace, de déterminer son emplacement pour qu'il touche un maximum de personnes concernées par les déplacements pendulaires ainsi que les entrepreneurs en recherche de bureaux adaptés.



Scannez pour répondre à l'enquête ou rendez-vous sur <https://fr.surveymonkey.com/r/VallonsdeLErdre>

► Contact : 02.85.29.33.00 ou communication@vallonsdeleerdre.fr

 **VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT
À VALLONS-DE-L'ERDRE**
Pourquoi pas dans un tiers-lieu ?

GRANDE ENQUÊTE TRIERS-LIEU !

Du 17 avril au 16 mai 2021 inclus
Nous avons besoin de votre avis !

**QUELS ESPACES ET SERVICES À CRÉER
DANS LE FUTUR TRIERS-LIEU DE VOTRE
COMMUNE ?**

- Espace de médiation numérique ?
- Bureaux à usage flexible ?
- Espace de coworking ?
- Atelier partagé ?
- Cafétéria ?
- Fablab ?



Rencontres, échanges, partage, travail, apprentissage... Les tiers-lieux recouvrent une multitude de possibilités à imaginer pour répondre à vos besoins.

Participez à l'enquête :
www.vallonsdeleerdre.fr/

CONTACT & INFORMATIONS :
18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac-Saint-Mars-la-Jaille
44540 Vallons-de-l'Erdre
02 85 29 33 00 - communication@vallonsdeleerdre.fr
Ne pas jeter sur la voie publique.



UN NOUVEAU CHEF DE CENTRE À SAINT-MARS-LA-JAILLE

► **François GUÉRIN, sapeur pompier volontaire, a pris ses nouvelles fonctions de chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Mars-la-Jaille.**

Pour François GUÉRIN, être pompier est une histoire de famille. Son père l'a été pendant 33 ans et ses 2 frères l'ont été également. Ainsi, dès ses 16 ans en 1985, il s'engage en qualité de sapeur pompier volontaire au centre de secours de Le Pellerin, sa commune d'origine. "J'ai été élevé avec le partage, avec l'envie d'aider la population. Devenir pompier, c'était une évidence, c'était dans mes gênes" explique-t-il. Plus tard, il transmet cette passion à sa femme et son fils, tous 2 aujourd'hui pompiers volontaires.

Arrivé en janvier 1996 à Saint-Mars-la-Jaille, il a de suite intégré le centre de secours des sapeurs pompiers de la commune. Petit à petit, il suit des formations lui permettant de monter en grade. Il passe caporal, puis sergent, adjudant, et enfin lieutenant depuis peu, ce grade lui permettant de prendre les fonctions de chef de centre.

"J'étais sous-officier depuis 2008. J'avais envie d'évoluer, de voir autre chose pour ma fin de carrière. J'ai accepté de devenir le chef de centre pour pouvoir m'épanouir encore un peu plus dans la fonction. Je suis chef de centre et j'ai aussi eu mon examen pour être chef de groupe, ce qui me permet de coordonner les actions des différents véhicules de sapeurs pompiers lors d'une intervention (entre 2 et 4 véhicules)" indique François GUÉRIN.

À ce jour, le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Mars-la-Jaille, composé uniquement de volontaires, compte 28 sapeurs pompiers dont seulement 3 femmes. La moyenne d'âge est de 30-35 ans. Environ 400 interventions sont réalisées sur une année. Le plus souvent, les pompiers saint-marsiens interviennent pour du secours à la personne et sur des incendies principalement l'été.

Le Centre d'Incendie et de Secours est toujours à la recherche de nouveaux sapeurs pompiers pour compléter ses effectifs. Les conditions pour le rejoindre sont les suivantes :

- habiter à 6 km maximum du Centre d'Incendie et de Secours,
- avoir un casier judiciaire vierge,
- être âgé(e) d'au moins 16 ans,
- avoir des aptitudes physiques et médicales adaptées (celles-ci sont évaluées avant le recrutement),
- être obligatoirement vacciné(e) contre l'hépatite B,
- être motivé(e) et vouloir participer à la vie de la commune.

À la suite de son engagement, tout sapeur pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis de formations continues et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

► Pour tous renseignements ou si vous souhaitez vous engager en tant que pompier volontaire, vous pouvez contacter le 06.89.78.36.41 ou vous rendre le vendredi soir à partir de 18h au centre de secours, des pompiers seront présents pour vous accueillir.

Page Facebook : Centre d'Incendie et de Secours de Saint Mars la Jaille



De gauche à droite : Pierre-Yves GUENEGO, Lieutenant-Colonel du SDIS44, Thierry GAUCHER, Lieutenant et ancien chef de centre, François GUÉRIN, Lieutenant et nouveau chef de centre et Jean-Yves PLOTEAU, Vice-Président du SDIS44 et Maire de Vallons-de-l'Erdre



PARENTALITÉ

NOUVELLE ÉDITION DES MATINÉES JEUX EN FAMILLE

► **Le pôle famille vous donne rendez-vous le samedi 29 mai à Saint-Sulpice-des-Landes.**

Venez vous amuser et rencontrer d'autres familles vallonnaises autour de jeux de société !

Des espaces sont aménagés selon les tranches d'âges et des bénévoles sont présents pour initier aux nombreux jeux de société.

Rendez-vous le samedi 29 mai à la salle polyvalente de Saint-Sulpice-des-Landes, de 10h à 12h30 (horaires libres).

RAM

LES ATELIERS MOTRICITÉ LIBRE

► **Les prochains ateliers motricité libre auront lieu les vendredis 28 mai et 25 juin**

Les ateliers motricité libre permettent de partager un moment en famille. Ils sont gratuits, sur inscription auprès du RAM. Les ateliers se déroulent en présence de professionnels de l'enfance.

Les prochains ateliers sont programmés les vendredis 28 mai et 25 juin entre 9h et 11h (horaires libres) à la salle de La Charlotte à Saint-Mars-la-Jaille, sous réserve de la situation sanitaire.

► Contact : ram@vallonsdelerdre.fr - 02.85.29.33.00

ENVIRONNEMENT

LES HIRONDELLES FONT LEUR NID

► L'hirondelle, cette grande voyageuse, peut parcourir 6 000 km pour venir se reproduire dans nos contrées au printemps. Comme beaucoup d'espèces d'oiseaux, leur nombre ne cesse de diminuer suite à la destruction de leur habitat.

En France, toutes les espèces d'hirondelles bénéficient d'un statut de protection par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (article L.411-1 du Code de l'Environnement et arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français).

Ainsi, il est "interdit en tout temps de détruire ou de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids (même inoccupés) ou à leurs couvées". Il s'agit d'un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende (article L.415-3 du C.Env.).

Les hirondelles peuvent construire leur nid à l'extérieur des bâtiments comme sous les avant-toits ou dans les bâtiments tels que les granges, garages, écuries, etc.

Si votre maison ou vos dépendances abritent des nids d'hirondelles, plusieurs solutions existent pour accueillir ces insectivores et éviter d'être incommodé par leurs déjections :

- installer une planchette sous le nid pour éviter les salissures,
- poser des nichoirs artificiels (solutions et nombreux conseils sur internet avec des réalisations "maison" faciles à mettre en œuvre),



INVESTISSEMENTS

DE NOUVEAUX VÉHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

► Afin d'améliorer les conditions d'exercice des missions des services techniques, la commune de Vallons-de-l'Erdre a procédé à l'acquisition de nouveaux véhicules.

Les nouveaux véhicules, stockés dans les communes déléguées de Saint-Mars-la-Jaille, Freigné et Saint-Sulpice-des-Landes, sont les suivants :

- un utilitaire ;
- un camion polybenne ;
- un tracteur agricole pour la fauche des accotements de voirie, le balayage des rues hors centre-bourg et le chargement des matières ;
- un microtracteur pour l'entretien des parcelles en herbe et le transport d'outillage.



TRAVAUX

LA MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES FAIT PEAU NEUVE

► Les locaux de la mairie de Saint-Sulpice-des-Landes vont faire l'objet d'une rénovation afin d'améliorer l'aménagement intérieur et les conditions d'accessibilité.

Le programme de travaux comprend :

- le remplacement de menuiseries,
- la mise en accessibilité de l'entrée et des sanitaires,
- le remplacement des sols carrelés, des peintures, des éclairages intérieurs,
- la mise en place d'un éclairage extérieur et d'un système de contrôle d'ouverture.

Ces travaux se dérouleront du 26 avril à fin juillet 2021. Les services de l'agence postale communale et l'accueil de la mairie resteront ouverts pendant toute la durée des travaux. L'accès à ces services sera déplacé au niveau de la salle de permanence, accessible sur le côté du bâtiment. Un fléchage sera mis en place. Le service urbanisme sera délocalisé à Saint-Mars-la-Jaille sur cette même période.



SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS, NOTRE PRIORITÉ

► Tous les enfants de moins de 10 ans doivent être installés sur la banquette passager arrière du véhicule.

3 exceptions uniquement :

- Je transporte un bébé dans un siège auto placé dos à la route
- Tous les sièges arrière sont déjà occupés par des enfants de – de 10 ans
- Il n’y a pas de siège arrière ou ils sont inutilisables.

En tant que conducteur du véhicule, je suis responsable juridiquement de tous les passagers de moins de 18 ans de mon véhicule.

Si un enfant n’est pas attaché ou mal attaché, je suis en infraction et je risque une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

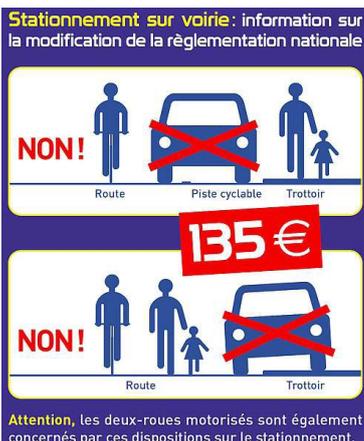


PRUDENCE AUX ABORDS DES ÉCOLES

► Chacun de nous est responsable de la sécurité des enfants.

L'exemple est donné par les adultes. Lorsque vous emmenez vos enfants ou passez devant une école, soyez vigilant pour la sécurité de tous.

- Garez-vous en respectant le Code de la Route
- Respectez les passages piétons
- Modérez votre vitesse (limitée à 30km/h aux abords des écoles)



SÉCURITÉ

UN NOUVEAU SYSTÈME DE SÉCURITÉ AU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY

► Le groupe scolaire Jules FERRY est doté, depuis fin mars 2021 d'un nouveau système de sécurité incendie et d'un système d'alarme anti-intrusion permettant de renforcer le Plan de Prévention et de Mise en Sûreté de l'établissement.

La qualité de l'installation a été constatée par les services du SDIS 44 à l'occasion de la visite périodique de sécurité qui s'est tenue le 22 mars en présence de représentants de la commune (Franck COUTY, adjoint en charge du patrimoine et Ludovic PAGEAUD, responsable du service bâtiments) et de la société EUROFEU, en charge de ces travaux.

Les personnels intervenant au sein de l'établissement (directrices de l'établissement, agents chargés de l'entretien, responsables de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs...) ont reçu une formation sur le fonctionnement de ces nouveaux équipements.



MAISON DES SERVICES

L'ESPACE FRANCE SERVICES DE RIAILLÉ RESTE OUVERT

► Suite aux mesures annoncées par le Président de la République lors de son allocution du 31 mars dernier, l'Espace France Services du secteur de Riaillé reste ouvert pour assurer une continuité de services dans les meilleures conditions.

Vous avez besoin d'être accompagné ou vous avez des interrogations concernant vos démarches administratives ou bien d'accéder à un poste informatique en accès libre, l'Espace France Services est présent pour vous aider et répondre à vos besoins.

Il sera possible de vous recevoir exclusivement sur rendez-vous :

- les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- le vendredi matin de 8h30 à 12h30.

L'Espace France Services continue d'assurer les mesures sanitaires déjà mises en place : masque obligatoire, gestes barrières, nettoyage et désinfection du matériel (bureau, chaises, poignées...) après chaque passage d'habitants et nombre limité de personnes au sein du bâtiment.

Pour prendre rendez-vous ou pour toutes autres demandes, veuillez contacter le 02.40.97.35.23 ou envoyer un mail : accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com.



IMPÔTS

DÉCLARATION D'IMPÔTS : PERMANENCES À L'ESPACE FRANCE SERVICES DE RIAILLÉ

► Vous avez besoin d'être accompagné dans votre déclaration d'impôts, vous rencontrez une difficulté...



Un agent des finances publiques sera présent à l'Espace France Services du secteur de Riaillé (sous réserve d'éventuelles modifications liées au contexte sanitaire) :

- le lundi 3 mai après-midi,
- le mercredi 19 mai matin.

Il vous recevra uniquement sur rendez-vous.

Il est possible de prendre rendez-vous sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) soit :

- au moyen de votre espace sécurisé,
- à partir du lien « Contact » du site (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>).

L'agenda des rendez-vous s'ouvre sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) après avoir indiqué l'adresse du domicile ; l'adresse de l'Espace France Services concerné y sera précisée.

Pour toute information et accompagnement dans la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter l'accueil de l'espace France Services.

► Contact : Espace France Services de Riaillé au 02.40.97.35.23 ou accueilfranceservices@sivom-secteur-riaille.com

IMPÔTS

PAYER VOS IMPÔTS CHEZ LE BURALISTE

► La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public.



Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.

Comment payer ?

1. Vérifiez que votre avis comporte un QR code, la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement.
2. Rendez-vous chez le buraliste proche de chez vous avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité.

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances Publiques ou sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

À Vallons-de-l'Erdre, vous pouvez vous rendre au Tabac Presse, 17 rue de l'Industrie à Saint-Mars-la-Jaille ou au Bar Tabac Alimentation à Bonnoeuvre.

SANTÉ

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

► Si vous rencontrez des difficultés dans l'accès aux soins, vous pouvez bénéficier d'une aide : la Complémentaire santé solidaire.

La Complémentaire santé solidaire est une **aide pour payer vos dépenses de santé**. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.

Selon vos ressources, la Complémentaire santé solidaire :



La Complémentaire santé solidaire peut **couvrir l'ensemble de votre foyer**.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :



Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



Attention

Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :



Selon vos ressources :

- soit la Complémentaire santé solidaire ne vous coûte rien,
- soit la Complémentaire santé solidaire vous coûte moins de 1 € par jour par personne.

La Complémentaire santé solidaire peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment la Complémentaire santé solidaire vous aide-t-elle ?

Vos frais médicaux sont payés par les organismes d'assurance maladie obligatoire et l'organisme que vous avez choisi pour gérer la Complémentaire santé solidaire.

À noter : le médecin peut vous demander un dépassement d'honoraires si vous avez des demandes particulières, comme les consultations hors des heures habituelles ou des visites à domicile non justifiées.

Qui peut demander la Complémentaire santé solidaire ?

Pour demander la Complémentaire santé solidaire, vous devez :

- bénéficier de l'Assurance Maladie,
- et ne pas dépasser la limite maximum de ressources.

Avec le simulateur en ligne sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr), vérifiez si vous avez le droit à la Complémentaire santé solidaire : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

Comment demander la Complémentaire santé solidaire ?

Vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire :

- sur Internet depuis votre compte ameli,
- en envoyant ou en déposant le formulaire (téléchargeable sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou sur demande à votre caisse d'assurance maladie) et les justificatifs demandés à la CPAM.

À réception du dossier complet, la CPAM étudie votre demande dans un délai de 2 mois et vous informe de sa décision. Votre attestation de droits sera ensuite disponible dans le compte ameli si vous en avez un. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à votre adresse postale, sous format papier.

Besoin d'aide pour faire votre demande ?

Vous pouvez demander de l'aide à :

- votre caisse d'assurance maladie,
- aux services sanitaires et sociaux (par exemple, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et tous les services d'aide à la personne),
- une association agréée,
- un établissement de santé,
- la Maison de Services au Public de Riaillé (téléphone : 02.40.97.35.23).

► Plus d'informations sur <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante/complementaire-sante-solidaire>

LE BUDGET 2021

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINES

► Lors de la séance du conseil municipal en date du 16 février dernier, les élus ont adopté le compte de gestion et le compte administratif 2020.

Margré la crise sanitaire, la situation financière de la commune est saine et permet de poursuivre les projets engagés et d'en envisager de nouveaux.

L'AUGMENTATION DES IMPÔTS LOCAUX

► Lors de la création de la commune nouvelle, les communes historiques avaient chacune des taux d'imposition différents.

Afin d'harmoniser les taux, le conseil municipal avait décidé de mettre en place une intégration fiscale progressive à partir de 2019 sur une période de 8 ans.

Pour l'année 2021, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière non bâtie de 1 %.

Aussi, dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau panier de ressources des collectivités locales, il est opéré une redescende de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des communes. Ainsi, le taux de référence pour 2021 est égal au taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties majoré du taux départemental de 15 %.

Les taux 2021 sont fixés comme suit :

- 28,7479 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (contre 13,4633 % pour l'année 2020 + 15 %)
- 39,6513 % pour la taxe foncière non bâtie (contre 39,258 % pour l'année 2020)



Sophie GILLOT, 1^{re} adjointe
Responsable du pôle moyens généraux

"Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure en ce début d'année, nous avons tenté d'évaluer au mieux les charges et les ressources pour le bon fonctionnement de notre collectivité. Cependant, force est de constater que nous devons être prudent, aussi bien dans nos dépenses que dans nos recettes, afin de

ressortir un excédent correct pour nos futurs investissements.

Le budget 2021 est donc mesuré mais il est également ambitieux : la nouveauté cette année a été d'établir une planification de nos investissements durant notre mandat. Les élus se sont réunis pour arrêter un plan pluriannuel d'actions, ainsi notre budget d'investissement 2021 et les suivants tiendront compte de celui-ci."

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif du budget principal 2020 reprend toutes les recettes et dépenses effectuées sur l'année écoulée.

Section de fonctionnement	2020
Recettes	6 261 364,68 €
Dépenses	5 218 735,25 €
Excédent	1 042 629,43 €

Section d'investissement	2020
Recettes	1 917 714,40 €
Dépenses	2 411 896,89 €
Déficit	494 182,49 €

LE BUDGET PRIMITIF 2021

Section de fonctionnement



TOTAL DES RECETTES :
6 969 486,50 €



Atténuation de charges :
80 000 €



Produits financiers :
8 €



Produits des services :
402 420 €



Produits exceptionnels :
2 000 €



Impôts et taxes :
3 502 806 €



Quote-part subvention
Investissement : 495,50 €



Dotations et participations :
1 575 755 €



Excédent antérieur
reporté : 1 000 000 €



Autres produits de gestion
courante : 406 002 €



TOTAL DES DÉPENSES :
6 969 486,50 €

 Charges à caractère général : 1 886 738 €	 Charges exceptionnelles : 16 722 €
 Charges de personnel : 2 917 370 €	 Dépenses imprévues fonctionnement : 50 000 €
 Atténuation de produits : 5 500 €	 Virement à la section d'investissement : 1 054 363,03 €
 Autres charges de gestion courante : 678 433,47 €	 Dotations aux amortissements : 234 000 €
 Charges financières : 120 830 €	 Provisions dépréciation actif : 5 530 €

DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

► Chaque année, une enveloppe du budget est consacrée aux subventions accordées aux associations.

Lors de la séance du 30 mars dernier, le conseil municipal a accordé 21 655 € aux associations ayant effectué des demandes d'aides financières.

D'autres aides pourront être accordées en cours d'année.



Scannez pour accéder au compte-rendu complet ou rendez-vous sur www.vallonsdelerdre.fr

Section d'investissement



TOTAL DES RECETTES :
4 855 844,97 €



TOTAL DES DÉPENSES :
4 855 844,97 €

 Subventions d'investissement : 980 722,11 €	 Autres opérations : 99 181,12 €	 Mobilier - matériel et matériel informatique : 418 474,12 €
 Emprunts en euros : 331 141,16 €	 PLU : 45 400,16 €	 Subventions organismes privés : 4 250 €
 Recettes financières : 1 559 040,20 €	 Aménagement de bourgs : 1 586 203,37 €	 Emprunts et dettes assimilées : 461 000 €
 Dotations aux amortissements : 234 000 €	 Voirie : 276 400,00 €	 Autres immobilisations financières : 466 344,28 €
 Virement de la section de fonctionnement : 1 054 363,03 €	 Bâtiments : 787 636,51 €	 Dépenses imprévues : 100 000 €
 Solde d'exécution positif reporté : 269 232,55 €	 Charges exceptionnelles : 16 722 €	 Opérations d'ordre : 409 228,46 €
	 Cimetières : 35 188 €	

Les principaux investissements prévus au budget 2021

AMÉNAGEMENT DES BOURGS



1 441 7413,76 €

Requalification de la rue d'Ancenis

Les travaux ont débuté le 15 mars dernier à Saint-Mars-la-Jaille pour une durée prévisionnelle de 9 mois. La rue va être entièrement restructurée avec notamment la création de voies cyclables et piétonnes, d'un rond-point...



42 286,36 €

Création du parking Yves LE GOÛAIS

Afin de faciliter le stationnement près des accueils périscolaires et de l'école Sacré Coeur, un parking a été aménagé à Saint-Sulpice-des-Landes.



45 000 €

Travaux d'aménagement du lotissement Richebourg

Ce projet permettra de résoudre le problème d'accessibilité au lotissement Richebourg à Vritz causé par la déformation de la chaussée..

AUTRES ÉQUIPEMENTS



20 000 €

Réhabilitation de la Croix Letort

Patrimoine communal, Cette croix, située à Saint-Mars-la-Jaille et dont l'état est très dégradé, va être réhabilitée.



40 000 €

Liaisons douces et chemin vallonnois

La création de liaisons douces reliant les 6 communes déléguées et d'un circuit de randonnée vallonnois est en projet.

BÂTIMENTS



71 600 €

Études sur le devenir de l'ex-hôtel du Commerce

La commune a pour projet de réhabiliter l'ex-hôtel du Commerce dans le bourg de Saint-Mars-la-Jaille. Afin de faire avancer le projet, des études vont être conduites sur les possibilités de devenir de ce bâtiment.



81 159 €

Rénovation de la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes

Des travaux sont en cours afin d'améliorer l'aménagement intérieur et les conditions d'accessibilité.



46 000 €

Réaménagement de la salle LECOQ

La salle LECOQ va devenir la salle du conseil municipal. Des équipements de vidéo-projection et sonorisation vont être installés.

VOIRIE



185 000 €

Projet d'aménagement du chemin de la Bouquetterie

Un projet d'aménagement du chemin de la Bouquetterie situé à Maumusson est en cours d'étude.

TERRAINS AMÉNAGÉS



23 000 €

Acquisition de jeux

Des jeux pour enfants vont être installés sur les plans d'eau de Bonnoeuvre, Freigné, Maumusson et Saint-Mars-la-Jaille.

MUSÉE BRAUD

UNE PEINTURE DE SAINT-MARS-LA-JAILLE AU MUSÉE

► La famille **SÉCHER GUÉRIN** a fait don au musée **BRAUD** d'un tableau peint par **Gabriel GUÉRIN**. La peinture représente **Saint-Mars-la-Jaille** en 1920 mais l'artiste l'a réalisée en 1958.

Gabriel **GUÉRIN** était propriétaire de l'hôtel du Commerce Gaby Bar ainsi que du Dauphin appelé l'Annexe situé route de Chateaubriant en face de la mairie.

Les employés **BRAUD** se restauraient le midi chez Gaby et certains jeunes employés logeaient au Dauphin. Ce tableau était à l'époque dans une salle de l'hôtel du Commerce. Cette salle était appelée "salle **BRAUD**"

L'association **BRAUD** Matériel de Récolte remercie la famille pour ce don qui va trouver sa place au musée l'Aventure **BRAUD** et donc faire ainsi un retour à Saint-Mars-la-Jaille.

Dès que les restrictions sanitaires seront levées, le musée rouvrira ses portes.



DISTINCTION

LA MÉDAILLE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

► La médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (**MJSEA**) est destinée à récompenser les personnes investies notamment dans le monde associatifs.

Henri **GUINGAN** est le responsable du secteur du Pays d'Ancenis pour établir les dossiers départementaux ou ministériels afin de récompenser par une médaille celles ou ceux qui sont engagés dans le bénévolat.

Henri **GUINGAN** se tient à la disposition des associations de Vallons-de-l'Erdre pour établir des dossiers.

► Contact : henri.guingan@orange.fr - 06.60.06.35.41 - rue des platanes, Saint-Mars-la-Jaille

OGEC SACRÉ COEUR

L'OGEC NOTRE DAME CHANGE DE NOM

► L'OGEC Notre Dame devient l'OGEC Sacré Coeur.

Dans un souci de cohérence, l'OGEC Notre Dame, association qui gère l'école Sacré Coeur de Saint-Sulpice-des-Landes, a modifié ses statuts et a, à cette occasion, changé de nom.

L'association s'appelle désormais l'OGEC Sacré Coeur.

AGEM

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

► Vous souhaitez inscrire votre enfant à la gymnastique ?

L'AGEM ouvre ses inscriptions pour l'année prochaine à partir du 2 mai.

► Contact : gymnastique.agem@gmail.com.

PSV FC

DES ENTRAÎNEMENTS DÉCOUVERTE

► En cette fin de saison, le **PSV FC** propose aux plus jeunes de venir essayer le football.

Ces entraînements découverte sont ouverts aux enfants filles et garçons nés en 2016. Ils se dérouleront les **samedis 22 et 29 mai de 10h30 à 12h** au terrain de football de Saint-Sulpice-des-Landes.

AGENDA

ANNULATIONS

LES MANIFESTATIONS ANNULÉES

► Randonnées cycliste et pédestre organisées par l'Entente Cycliste Maumussonnaise

En raison du contexte sanitaire actuel et des incertitudes par rapport à l'autorisation des manifestations prévues courant mai, l'Entente Cycliste Maumussonnaise annule ses randonnées cyclistes et pédestres qui devaient avoir lieu le dimanche 16 mai.

► Portes ouvertes de l'Arbre de Vie

Compte tenu des circonstances sanitaires et de l'incertitude planante, les portes ouvertes de l'Arbre de Vie sont annulées.

► Kermesse de l'école Sainte Thérèse - Saint Fernand

L'OGEC de l'école Sainte Thérèse - Saint Fernand a décidé d'annuler la kermesse qui devait avoir lieu le 27 juin.

PERMANENCES

EN DEHORS DE LA COMMUNE

Les permanences d'autres organismes (centres d'informations, mutuelles, assurances, etc.) ont lieu sur des communes proches comme à la maison de services au public à Riaillé ou sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

JEU



Je me balade dans vallons-de-l'Erdre, saurez-vous trouver où je me suis caché ?

Donnez votre réponse en message privé sur la page Facebook de la commune @CommunedeVallonsdelErdre
valontin

RÉPONSE DU MOIS D'AVRIL



L'étang du Bambou à Vrite

PERMANENCES

LES PERMANENCES À VALLONS-DE-L'ERDRE

► Des permanences ont lieu régulièrement sur la commune.



ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille



Avocat - Maître CHOUNI

Conseils gratuits, les 2^e et 4^e mardis de chaque mois sur rendez-vous

☎ 06.74.52.28.94

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille



Conciliateur de justice

Sur rendez-vous

☎ Numéro bientôt disponible (en attendant, vous pouvez contacter la Maison du Droit et de la Justice de Châteaubriant au 02.28.50.44.41 ou la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon au 02.40.83.87.00)

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille



Cours de français pour adultes

Sur inscription et dispensés par la Croix-Rouge

Lundi et samedi du 10h à 11h30 (hors vacances scolaires)

☎ 02.40.97.02.92

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille



Mission locale

Le jeudi de 9h à 17h sur rendez-vous

☎ 02.40.96.44.30

📍 Foyer des jeunes travailleurs - 13 avenue C.H. de Cossé Brissac - Saint-Mars-la-Jaille



Espace Info Énergie

Le 4^e lundi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous (possible de le prendre directement sur son site internet)

☎ 02.40.08.03.30

🌐 www.info-energie-paysdelaloire.fr

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille



Permanence de la Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes (MCRN)

Contactez la mutuelle pour prendre rendez-vous lors des permanences proposées sur la commune ou sur le Pays d'Ancenis.

Prochaine permanence : lundi 14 juin de 14h à 17h

☎ 02.40.89.22.91

📍 Espace des Quatre Saisons - 10 rue des Platanes, Saint-Mars-la-Jaille